

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 11 octobre 2011

Avis relatif à un arrêté préfectoral portant prorogation du groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'emploi de Villeneuve-d'Ascq, Mons-en-Barœul et de leurs communes partenaires »

NOR : *ETSD1126185V*

Par arrêté du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais en date du 12 juillet 2011 est prorogé le groupement d'intérêt public dénommé « Maison de l'emploi de Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et de leurs communes partenaires » pour une période d'un an à compter du 14 juillet 2011.

Le groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi de Villeneuve-d'Ascq, Mons-en-Barœul et de leurs communes partenaires » a pour objet :

- de contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ;
- d'exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations ;
- de participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.

Les membres fondateurs du groupement sont :

- l'Etat ;
- les communes d'Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérens, Gruson, Sainghin-en-Mélantois, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Willems ;
- Pôle emploi.

Le siège social du groupement est situé à la mairie de Villeneuve-d'Ascq, place Salvador-Allende, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Le champ géographique du groupement est celui des communes d'Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérens, Gruson, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin, Villeneuve-d'Ascq, Willems.